

Une opportunité pour Montréal d'aménager autrement ses milliers de parcs de stationnement

15 février 2013



Le stationnement entourant les Galeries d'Anjou à Montréal. Photo de caribb - Flickr

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) se réjouit de la nouvelle norme, lancée par le Bureau de normalisation du Québec en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Ouranos et le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) visant à contrer la formation d'îlots de chaleurs urbains causés par les parcs de stationnement. Le CRE-Montréal considère que le potentiel d'intervention dans la métropole est énorme puisque l'île de Montréal compte plusieurs milliers de parcs de stationnement.

Cette norme permet d'adresser une problématique environnementale importante à Montréal et de promouvoir l'utilisation du stationnement comme un outil de gestion de la mobilité et de l'aménagement durables.

Pour Coralie Deny, directrice générale du CRE-Montréal, « la très grande majorité des parcs de stationnements à Montréal sont simplement recouverts d'asphalte, créant des espaces urbains imperméables, souvent sans aucune verdure, favorisant les îlots de chaleur urbains, le ruissellement de l'eau et une dégradation de la qualité de l'air. La norme représente un outil qui va contribuer à mettre en place les changements d'aménagement nécessaires. Il est important que Montréal s'inspire de cette norme pour réglementer rapidement en ce sens sur l'ensemble de son territoire. »

« L'espace occupé par les parcs de stationnements sur l'île de Montréal est d'environ 20 km² soit une superficie comparable aux 17 grands parcs urbains que compte l'île de Montréal. Mieux aménager les parcs de stationnement permettra de réduire leurs impacts environnementaux et de rendre ces espaces beaucoup plus conviviaux » souligne Daniel Bouchard, responsable campagnes Transport, GES et aménagement du territoire au CRE-Montréal.

Lancée hier par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), la norme 3019-190, Lutte aux îlots de chaleur urbains - aménagement des aires de stationnement fournit des lignes directrices et des recommandations pour améliorer la performance thermique des aires de stationnement afin de contribuer à la diminution des effets d'îlots de chaleur urbains.

Source: CRE-Montréal